
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 9 février 2012

Présents : Mmes Annick TOURT – Christelle ZAPILLON – Mrs Yvan BOURGEOIS – Pierre GAGNIERE – Romain GRAVIER – Jean-Pierre JORCIN – Gilbert PILLOUD – Gilbert SUIFFET –

Secrétaire de séance : Gilbert SUIFFET

Pouvoirs de : Cécile BURDIN à Jean-Pierre JORCIN – Bérengère BOCH à Romain GRAVIER – Sébastien PEANT à Annick TOURT – Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON –

❖ **Approbation du compte rendu du 25 janvier 2012**

Pas de remarques

❖ **Droit de préemption**

- Non exercice du droit de préemption : parcelles S 517, 526 et 533 Hameau d'Herbefin.
- Non exercice du droit de préemption : parcelle Y 329 Le Chalp (5 pour, 3 contre, 2 abstentions). Monsieur Jean-Pierre JORCIN a quitté la salle.

❖ **Autorisation de réservation pour la maison multigénérationnelle**

Dans le cadre de l'opération de construction menée par l'OPAC d'un bâtiment labellisé « NF Bâtiment Tertiaire BBC », comportant 12 logements, des locaux destinés au pôle enfance en rez-de-chaussée et 13 garages en sous-sol, le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de réservation pour les locaux du rez-de-chaussée (environ 360 m² de surface dans œuvre) et pour un garage au prix de 965 401 € HT.

❖ **Demande de subvention pour la restauration intérieure de l'Eglise**

La DRAC a décidé d'inscrire au programme 2012 l'opération de restauration intérieure du chœur et de l'avant chœur de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption. Le montant estimé des travaux est de 424 060.20 € HT, subventionnés à hauteur de 169 624 € (40%) par l'Etat et 59 699 € (14%) par le Département.

Le conseil municipal approuve ce programme de travaux et son plan de financement et autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

❖ **Terrains**

- Demande de Monsieur et Madame Michel DEMATTEIS pour l'achat d'un terrain pour construire un garage plutôt que de continuer à louer un local à l'abattoir. La commune n'a actuellement pas de terrain disponible et ne peut pas faire de proposition.
- Le permis de construire déposé par Monsieur René ROSSI pour la construction de garages au Canton a été accordé, il convient donc de finaliser l'opération foncière envisagée au moment du dépôt de permis. Le conseil municipal approuve avec 9 voix pour, 2 contre et 1 abstention la vente à Monsieur René ROSSI d'une partie des parcelles X 168, 263, 264, 266 et 260 « La Combe de Sainte Marie » à délimiter au plus près du bâtiment projeté selon les contraintes techniques et à l'ouest du petit sentier qui monte à la plateforme supérieure. Un document d'arpentage sera établi. Le conseil municipal demande qu'une clause mentionnant l'obligation de revendre 3 ou 4 places de parkings à prix coutant aux riverains qui le souhaitent soit incluse dans l'acte de vente.
En contrepartie Monsieur ROSSI cède à la commune la parcelle S 549 à Herbefin d'une surface de 805 m².

❖ **Personnel**

Le conseil municipal décide de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (28.50 h/semaine) afin d'occuper les fonctions d'opérateur projectionniste pour le cinéma.

❖ **Questions diverses**

Le rucher des Allobroges, syndicat d'apiculture de la Savoie, recherche un terrain communal afin d'installer des ruches (maximum 5 ruches). Le conseil municipal propose leur mise en place sur un terrain vers le pont de la RD 902 sur lequel existe déjà un rucher qu'il serait souhaitable de restaurer à cette occasion.

Le projet en 3D de la maison pluridisciplinaire de santé est présenté au conseil municipal. Ce dernier confirme sa volonté de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Lanslebourg et propose deux solutions pour ce projet de chaque côté du pont du Mont-Cenis. Ces locaux seront construits par la Société MGM et remis en dation à la commune qui les mettra à disposition gratuitement de la Communauté de Communes. Les dossiers seront envoyés à la CCHMV pour le 15 février.